

CODE DE CONDUITE DANS LES SENTIERS DE VÉLO

- Le droit d'accès est obligatoire. Il peut être payé en ligne seulement. Preuve d'accès obligatoire en tout temps.
- Préparez votre sortie. Procurez-vous une carte des sentiers (Trail Fork).
- Respectez vos capacités physiques et ne surestimez pas votre niveau et vos capacités. Assurez-vous de vous engager dans des pistes correspondantes à vos capacités.
- Assurez-vous que votre équipement est sécuritaire, bien entretenu et approprié au terrain. Ayez une trousse de réparation.
- L'accès aux pistes est interdit aux véhicules motorisés sauf les vélos électriques.
- Les enfants de 10 ans et moins doivent être sous la supervision d'un adulte.
- Le port du casque est obligatoire.
- Ne roulez pas dans les sentiers fermés. S'ils le sont, c'est pour une bonne raison.
- Ne roulez pas les jours de pluie et les 24 h suivantes afin de prévenir l'érosion des sentiers. Respectez les avis de fermeture de sentiers selon les conditions météorologiques.
- Roulez toujours dans les sentiers afin de respecter le milieu naturel.
- Respectez la signalisation en vigueur dans les sentiers pour votre sécurité.
- Rapportez vos déchets. Ne jamais laisser de trace de votre passage.
- Doublez avec prudence.

- Soyez courtois et respectueux envers tous ceux que vous rencontrez. Cédez le passage aux cyclistes qui montent. Roulez lentement lorsqu'il y a de l'achalandage.
- N'effectuez pas de nouveaux tracés ou des travaux non autorisés.

- Respectez les propriétés privées. Circuler sur un terrain privé est un privilège et non un droit. Soyez reconnaissant de la générosité des propriétaires.
- Si vous observez un danger important inhabituel lors de votre présence, il est de votre responsabilité de le porter immédiatement à l'attention des Sentiers du Mont-Original.
- En vélo de montage, les chiens ne sont pas permis.
- Nous vous invitons à vous procurer votre licence de la Fédération Québec des sports cyclistes (FQSC).

DROIT D'ACCÈS AUX SENTIERS DE VÉLO

- Pour avoir accès aux sentiers de vélo vous devez faire l'achat de votre billet en ligne en utilisant le code QR qui vous dirigera directement sur le site ou en tapant l'adresse ci-dessous : www.sentiersmontoriginal.com



- Des contrôles aléatoires seront faits tout au cours de la saison pour s'assurer que chacun a bien fait l'achat de son billet. Preuve d'accès obligatoire en tout temps.
- L'utilisation de ce site est possible grâce à une entente avec la Ville de Lac-Etchemin lequel privilège pourrait nous être retiré en cas du non-respect des utilisateurs de ce lieu.



NOS SENTIERS

1	SKITTLE	4.51 km
◆◆	SKI BRASSE	1.46 km
3	SKI FA SUER	1.86 km
4	SKI RÉVEILLE	400 m
5	SKI DESCEND	2.0 km
6	SKI TORCHE	451 m
SENTIERS D'HABILITÉ Desjardins		
7	SKI REX	179 m
7	SKI REX	167 m

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS DU SMO

C2 Services financiers – 10 000\$	Etchappo Granby – 5 000\$
Centre Auto LMS Inc. – 5 000 \$	Les Contructions
Garage Guy Audet – 5 000\$	Claude Gagné & Fred – 5 000\$
Centre Dentaire Etchemins – 5 000\$	Rocky Mountain – 5 000\$
Pièces d'auto GGM inc. – 5 000\$	Alex Veilleux 5 000\$
Pixel – 5 000\$	François Larochelle – 2 500\$
Recyclage de métaux lourds St-Hilaire – 5 000\$	Stéphane Pouliot – 1 000\$
Marcel Jr Vachon – 5 000\$	Michel Giguère – 1 000\$
Gestion L&P Peeters – 5 000\$	Mike Bisson – 1 000\$
Isabelle Jacques et Christian Vallée – 5 000\$	Marcel Bisson – 1 000\$
Lagrange Toyota – 5 000\$	Tamara Bisson – 500 \$
Hytte hébergement locatif – 5 000\$	

Le SMO tient également à remercier La MRC des Etchemins et La SADC Bellechasse-Etchemins pour leur contribution financière.



- DÉBUTANT
- INTERMÉDIAIRE
- ◆ AVANCÉ
- ◆◆ EXPERT
- ⊕ POINT D'ÉVACUATION
- CHEMINS D'ACCÈS
- TÉLÉSIÈGE

EN CAS D'URGENCE :

Composez le 911 et une équipe de la ville a été formée pour répondre aux situations d'urgence dans les sentiers.

Ayez toujours votre cellulaire et apprenez à vous localiser (point GPS) avec l'application Google Map afin que les secours puissent vous localiser plus rapidement.

